



Communiqué de presse, 22 décembre 2022

Louboutin 1 / Amazon 0

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) se positionne en faveur des entreprises créatrices et innovantes

L'Unifab se félicite de l'arrêt de principe prononcé ce matin par la Cour de Justice européenne qui, pour la 1^{ère} fois, considère qu'Amazon peut être jugée responsable de l'offre à la vente de contrefaçons distribuées par elle-même, mais aussi par des tiers sur ses plateformes.

Cet arrêt marque une victoire réelle pour les entreprises créatrices et innovantes, et particulièrement pour la maison Christian Louboutin, membre de l'Unifab, qui a eu l'audace de s'engager dans cette procédure face au géant américain.

La vente de produits en ligne explose chaque année, et, malgré un cadre législatif européen qui s'est endurci avec le Digital Services Act (DSA), de nombreux contrefacteurs exploitent les failles des plateformes en termes de respect des droits de propriété intellectuelle. En se prononçant en faveur de la position présentée par Christian Louboutin, la CJUE marque un pas supplémentaire vers une responsabilité accrue des plateformes qui participent à la promotion et la distribution de faux produits.

En 2021, 32 millions d'annonces de contrefaçons "online" ont été déréférencées par uniquement 25 entreprises membres de l'Unifab, le travail est donc encore gargantuesque. La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour protéger les consommateurs et les entreprises de ce vol caractérisé encore trop peu puni malgré les ravages qu'il induit sur l'environnement, l'emploi et la santé et la sécurité de tous.

« Désormais il est absolument nécessaire qu'Amazon joue un rôle plus important et direct dans la lutte contre la contrefaçon sur ses plateformes, car, malgré les nombreux signalements émis par les entreprises auprès d'Amazon depuis 2016, bon nombre constatent la poursuite de la vente de contrefaçons sur ses plateformes. » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

[Lien vers la décision](#)

CONTACT PRESSE :

Régis Messali - Directeur de la communication et du développement

01 56 26 14 07 / 06 16 89 00 81 - rmessali@unifab.com